



14ème législature

Question N° : 103627	De M. Francis Hillmeyer (Union des démocrates et indépendants - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > pharmaciens	Analyse > herboriste. diplôme. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le métier d'herboriste supprimé en 1941 et jamais remis à la disposition d'un public en demande constante. Ce métier, non reconnu en France, est pourtant enseigné et pratiqué partout en Europe. Sachant que la vente et le conseil des plantes est en accroissement exponentiel et qu'elle représente des millions de chiffres d'affaires et de nombreux débouchés, il lui demande s'il ne lui semble pas opportun aujourd'hui de reconnaître le métier d'herboriste. Ce métier moderne de l'herboristerie serait intéressant pour la bonne santé économie de la Nation et de l'être humain, il garantirait la protection des consommateurs, il ferait vivre et dynamiserait le patrimoine végétal et culturel français, enfin il serait source d'économie pour l'État grâce à la prévention et aux soins au naturel au quotidien sur les conseils d'herboristes qualifiés. Par conséquent, il lui demande de lui donner les obstacles à la reconnaissance de ce métier.